



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 JUILLET 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 52

Présents : 34

Votants : 43

N° CC2023-06-06

OBJET :

**CONTRIBUTION A LA
CAPITALE EUROPEENNE DE
LA CULTURE A L'ECHELLE
DU MASSIF CENTRAL
2024-2028
PAR L'ADHESION A
L'ASSOCIATION
CLERMONT MASSIF
CENTRAL**

L'an deux mille vingt-deux, le 25 juillet à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 19 juillet 2023 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

Présents : Denis ASTRUC ; Jean-Claude BELLARD ; Cédric BOILOT ; Didier BOURNAT ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Daniel CLUZEL ; Serge COMPTE ; Pierrette DAFFIX-RAY ; Aurélie DEFRETIERE ; Jacqueline DUBOISSET ; Claude DUBOSCLARD ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Patrick GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Bernard GRAND ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Anthony PALERMO ; Bernard PENY ; Margaux PIQUELLE ; Odile SOULIER ; Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Michel BANCAREL a donné procuration à Jean-Claude GAILLARD ; Guy CHARTOIRE ayant donné procuration à Sylvain DURIN ; Jérôme GAUMET ayant donné procuration à Bernard PENY ; Gilles GOUYON ayant donné procuration à Bernard FAVIER ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ayant donné procuration à Christian JEROME ; Marie-Christine LOURDIN ayant donné procuration à Bernard GRAND ; Jean-Marc SAUTERAU ayant donné procuration à Margaux PIQUELLE ; Christophe SARRE ayant donné procuration à Laurent DUMAS ; Catherine SIMONET ayant donné procuration à Anthony PALERMO ;

Excusés remplacés par le suppléant : Jean-Yves ARNAUD remplacé par Jocelyne VALENTIN ; Bernard DUVERGER remplacé par Daniel CHARRAUX ; Marie TARDIVAT remplacé par Alain DURIN ;

Excusés : Marc BEAUMONT ; François BRUNET ; Annelise DURON ; Marc GIDEL ; Pascale JEAN ; Christian JOUHET ; Valérie ROCHE ; David SABY ; Jacques THOMAS ;

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 décembre 2012 prononçant la création de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy les Mines, par lequel cette dernière se substitue à compter du 1er janvier 2013 au Syndicat Intercommunal d'Equipement de la Zone de Saint Eloy les Mines – Youx – Montaignut,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2016 prononçant la création de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy, par fusion des Communautés de Communes du Pays de Saint Eloy les Mines, de Pionsat et Cœur de Combrailles étendue aux Communes de Servant, Menat, Teilhet, Neuf Eglise et Virlet,

Clermont-Ferrand s'est portée candidate à la sélection de Capitale européenne de la culture 2028 avec comme périmètre élargi le Massif Central. Ce projet ambitieux dépasse ainsi le seul périmètre de la métropole Clermont-Auvergne.

A la suite d'un grand oral, devant un jury européen indépendant au sein du ministère de la Culture, Clermont Ferrand a été sélectionnée parmi neuf villes candidates françaises pour faire partie des quatre finalistes (dont Bourges, Rouen et Montpellier) au futur titre de capitale européenne de la culture 2028.

L'équipe de la candidature a désormais jusqu'à l'automne pour bâtir un nouveau dossier de candidature à destination du jury européen. Pour cela, avec la notion de « Terre du Milieu », Clermont-Ferrand souhaite l'implication des collectivités.

Ce projet comprendra des projets spécifiques clermontois, une programmation culturelle à l'échelle du Massif Central mais également des projets portés par des territoires (Appels à projets) avec des mécanismes d'accompagnements qu'ils soient d'ingénieries ou financiers.

Pour construire ensemble la capitale européenne de la Culture à l'échelle du Massif central, il est proposé à la collectivité de s'engager pour un socle commun et un accompagnement entre 2024 et 2028, soit 5 exercices, pour un budget total de 3 euros par administré sur l'ensemble de la période (soit l'équivalent de 0.6 € par administré par année). *Le mécanisme de ce socle commun a pour but de faire de la Capitale européenne de la Culture un projet territorial solidaire où les collectivités les plus nombreuses, par leur contribution, permettent à de plus petites collectivités en zones rurales d'accéder elles aussi à un accompagnement et une programmation d'exception.*

Pour le Territoire Pays de Saint Eloy :

Dans le cadre de la première phase de candidature : Pour rappel, lors du bureau du 1^{er} décembre 2020, la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy s'est positionnée pour soutenir officiellement la Candidature Clermont-Massif Central au titre de Capitale européenne de la Culture et d'adhérer à l'association. Elle fait ainsi partie des collectivités adhérentes, malgré qu'elle n'a pas versé de cotisations.

Pour la seconde phase de candidature, la collectivité est de nouveau sollicitée mais l'engagement de la candidature doit se traduire par une délibération en Conseil Communautaire, ceci avant fin septembre 2023.

Les retombées artistiques et culturelles pour le Territoire :

- Outre des projets spécifiques clermontois, des appels à projets seront proposés à toutes les collectivités et seront financés dans le cadre de la candidature,
- Des événements et manifestations seront organisés et relayés sur l'ensemble du Massif Central et pourront donc se tenir sur notre Territoire,
- La collectivité peut être à l'initiative de projets qui seront labellisés et financés (expositions, résidences d'artistes, rdv artistiques, valorisation du patrimoine lié à l'eau, etc.),
- La mise en place et l'accueil d'expositions sur l'espace public ou dans la nature, ou d'expositions itinérantes,
- Un accompagnement de l'association en termes de formations et d'ingénierie sera proposé aux collectivités,
- En termes de retombées économiques, il est estimé que pour 1 euro investi, ce sont entre 5 et 10 € de retombées collatérales

Propose au Conseil Communautaire :

- De soutenir officiellement la candidature Clermont-Ferrand Massif Central au titre de Capitale européenne de la Culture 2028, et de relayer ce soutien sur ses supports de communication,
- De participer au financement du socle commun de la Candidature à hauteur de 0.6 euros par habitant par an sur les 5 exercices 2024 à 2028, soit un versement annuel d'un montant de 10 008 € et montant total sur la période de 50 040 € ;
- De préciser que ce soutien donnera lieu à la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle avec la structure en charge de la mise en œuvre du projet de Capitale européenne de la culture,
- De faire état de son souhait de participer aux projets complémentaires.

A noter que si la candidature de Clermont-Ferrand Massif Central 2028 n'est pas retenue, l'engagement financier devient caduc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

Adopte cette proposition,

- Autorise le Président à accomplir et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

.....
Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy les Mines le 25 juillet 2023.


Le Président,
Laurent DUMAS
Pays de Saint-Eloy
communauté de communes